



CENTRE HOSPITALIER JACQUES CŒUR



## ASSISTANT PARTAGE

### Discipline médicale : ALLERGOLOGIE-IMMUNOLOGIE CLINIQUE

#### 1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

Le Centre Hospitalier de Bourges, est un établissement public de santé de construction récente. Il compte 938 lits (dont 586 lits et places de MCO) répartis sur deux sites, avec un plateau technique performant comprenant deux scanners et deux IRM, trois salles de cardiologie interventionnelle, USIC et USINV, un service de réanimation de 12 lits. Une organisation en pôle est en place avec 7 pôles d'activité clinique et médico-technique et 1 pôle management et ressources. L'établissement emploie 2 000 professionnels dont 180 personnels médicaux.

Le CHB réalise 45 500 séjours en hospitalisation MCO et en ambulatoire et 212 668 venues en consultations externes. Il assure la prise en charge de 51 677 passages aux urgences et traite 81 831 dossiers de régulation médicale sur la plateforme SAMU-SDIS.

Le Centre Hospitalier Jacques Cœur est l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire du Cher regroupant les CH de Saint-Amand-Montrond, Vierzon, Sancerre et le CH spécialisé en psychiatrie George Sand.

La ville de Bourges (100 000 habitants), chef-lieu de département, est idéalement située par autoroute et par train : 1h d'Orléans, 2h de Paris et 1h30 de Tours et Clermont-Ferrand.

#### 2. Présentation synthétique du CHU de Tours

Le CHU de Tours est un établissement public de santé multi-sites qui assure également, dans le cadre d'une convention commune, la gestion des centres hospitaliers de Chinon, de Luynes, de Loches et Louis Sevestre.

Établissement support du Groupement Hospitalier d'Indre et Loire (37), regroupant 6 sites hospitaliers à Tours et ses communes environnantes, le CHU de Tours occupe une place privilégiée au sein de la région Centre Val de Loire. Avec 1 999 lits dont 1429 en MCO (médecine-chirurgie-obstétrique), le CHU est le premier établissement de la région de par le nombre d'hospitalisations réalisé (16,6% des hospitalisations de la région Centre Val de Loire et 49% des hospitalisations d'Indre-et-Loire en 2016.) Par ailleurs, le CHU présente une forte attractivité pour des patients habitant en dehors du département (29% du total des hospitalisations) et de la région (7% du total des hospitalisations).

Toutes les activités y sont pratiquées, en ambulatoire et en hospitalisation, et représentent plus de 155 864 séjours et 388 709 venues en consultations externes.

Le CHU assure la prise en charge de plus de 100 000 passages aux urgences adultes et pédiatriques et traite 249 000 appels sur la plateforme de régulation du SAMU.

Le CHRU rémunère 9 500 personnes. Il est le 1er employeur de la région. Lieu d'insertion professionnelle et tremplin pour l'avenir, le CHU de Tours accueille chaque année près de 2000 stagiaires.

#### 3. Présentation du service de l'établissement d'accueil

Nom du service : Service de Médecine Interne

Pôle de rattachement : pôle médecine A (cardiologie-médecine interne-SSIAD-HAD)

Chef de service : Dr Philippe WALKER ; 0248484942 ; [philippe.walker@ch-bourges.fr](mailto:philippe.walker@ch-bourges.fr)

Composition de l'équipe médicale : 3 internistes, 3 médecins généralistes dont 1 titulaire du DESC de maladies infectieuses, 1 rhumatologue, 2 endocrinologues et 1 en cours de PAE, assistants spécialistes à temps partagé en Dermatologie

Nombre de lits : plusieurs unités fonctionnelles ayant chacune sa spécialité pour un total de 51 lits (dont 4 chambres avec SAS)

Nombre de places : hôpital de jour médical de 20 places, mutualisé avec les autres spécialités médicales

Plateau technique : accès à l'azote liquide, accès à la télémédecine via COVOTEM, échographe ostéo-articulaire, capillaroscope, centre anti-rabique, azote liquide

Autres : forte activité de consultation externe ; service de référence pour les autres établissements du

département et les médecins libéraux ; agrément pour l'accueil des internes ; accueil d'étudiants hospitaliers.
<b>4. Présentation du service du CHU de Tours Chef de service CHU de Tours</b>
Nom du service : SERVICE TRANSVERSAL D'ALLERGOLOGIE ET IMMUNOLOGIE CLINIQUE Pôle de rattachement : Pôle de médecine Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) : CYRILLE HOARAU, <a href="mailto:hoarauc@univ-tours.fr">hoarauc@univ-tours.fr</a> , 0247473679 Composition de l'équipe médicale : 1 MCU-PH, 1 PH temps plein ; 2 PH temps partiel, 2 AP Nombre de lits : adulte : 4 lits en HDJ pour l'allergologie + 2 à 5 lits en HDJ de médecine ou Néphrologie ; en pédiatrie de 1 à 2 lits en HDJ + consultation Nombre de places Plateau technique : tests cutanés, EFR, Radiologie, Laboratoire d'immunologie avec tests fonctionnels possibles
<b>5. Missions confiées</b>
Chef de service CHU de Tours en accord avec Chef de service CH d'accueil Pendant l'exercice au CHU : -Consultations et hôpital de jour d'allergologie adulte et enfant. -réalisation explorations fonctionnelles respiratoires (test de réversibilité, test de provocation, mesure du NO exhalée) -Prise en charge des maladies allergiques respiratoires, médicamenteuses et venins. Education thérapeutique des maladies allergiques et asthmatiques sévères ; Prise en charge des déficits immunitaires primitifs et leurs complications  Souhaits du CH d'accueil : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps partagé 50/50, en complément de l'activité déjà proposée</li> <li>- Activités : consultations externes (adultes et enfants) : le service propose le diagnostic, le traitement et les explorations d'allergologie chez les adultes et les enfants (Pricks-tests) ; développer la collaboration avec le CHU de Tours pour les dossiers complexes ;</li> <li>- Possibilité de développement des télé-consultations ;</li> <li>- Participation à la discussion autour de dossiers difficiles de Médecine Interne tous les mardis</li> </ul>
<b>6. Les compétences à développer</b>
Chef de service CHU de Tours en accord avec Chef de service CH d'accueil Approfondissement des compétences de la prise en charge des patients atteints de pathologies allergiques Approfondissement des compétences explorations fonctionnelles respiratoires, TC et TRO TRS Permettre l'accueil et la prise en charge des allergies de l'adulte et de l'enfant en termes de diagnostic, de traitement symptomatique, de traitement curatif (désensibilisation) et d'éducation thérapeutique. Gestion des allergies difficiles de type anaphylaxies sévères
<b>7. L'organisation de la permanence des soins</b>
- Dans l'établissement d'accueil : néant Le service de Médecine Interne dispose d'une astreinte opérationnelle ; l'assistant n'aura pas à y participer. - Au CHU de Tours :
<b>Garde d'urgence</b>
<b>8. Les valences (enseignement/ recherche)</b>
Chef de service CHU de Tours en accord avec Chef de service CH d'accueil A Tours : Participation aux enseignements des externes, internes et médecins pour l'allergologie : participation aux études cliniques et transversales (à orientation asthme allergique) du service d'allergologie, des services de pneumologie et de la plateforme de recherche BCR de l'UFR de médecine de Tours.
<b>9. Les moyens à disposition de l'assistant (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...)</b>
A Tours, un bureau médical à partager avec un autre médecin lui sera proposé dans le service d'allergologie. Bureau de consultation, possibilité d'hôpital de jour pour les tests de réintroduction, appareil EFR (1/2 journée par semaine), accès aux salles de CS du CHU et HDJ  Les consultations pour adultes ont lieu aux consultations centralisées. Les consultations pour enfants se déroulent au service de pédiatrie. Projet d'IDE dédiée en cours de recrutement
<b>10. Logement par l'établissement d'accueil</b>

Oui pour Bourges
<b>11. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue de l'assistantat partagé</b>
Oui pour Bourges
<b>12. Rémunérations, prime d'exercice territorial</b>
<p>Votre employeur sera la CHU de Tours.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement de base : réglementation statutaire</li> <li>- Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif</li> <li>- Prime d'Exercice Territorial : en fonction des modalités de partage du temps de travail</li> <li>- Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins</li> </ul>
<b>13. Prise en charge des frais de déplacement</b>
Oui
<p><b>14. Outils favorisant la collaboration entre les deux équipes médicales accueillant l'assistant partagé</b></p> <p>Chef de service CHU de Tours en accord avec Chef de service CH d'accueil</p> <p>Staff communs de présentations de dossiers ; participations au RCP allergologie de l'inter région ouest 1X mois</p> <p>Organisation de la coopération entre les services de Bourges et CHU de Tours autour de la prise en charge de l'allergie sévère et d'une RCP régionale d'allergie médicamenteuse.</p>